



COMMISSION PERMANENTE

CONF/SC(2020)SYN8

Réunion de la Commission permanente 14 décembre 2020 10h00 – 12h30 Réunion numérique (Kudo) Rapport

Membres présents: Anna Rurka, Karl Donert, Gerhard Ermischer, Anne Kraus, Thierry Mathieu, Simon Matthijssen, Anne Nègre, Richard Pirolt, Katarzyna Sokolowska, Christoph Spreng, Iamvi Totsi, Claude Vivier Le Got

Procurations: Miguel Cabral (Christoph Spreng), Rares Craiut (Anne Kraus), Robert Bergougnan (Simon Matthijssen), Karl Donert (Claude Vivier LeGot, en cas d'absence ou de problèmes de connexion)

Présent.e.s avec voix consultative: Salomon Levy, Jeremy McBride, Annelise Oeschger Secrétariat: Ellsworth Camilleri, Jane Crozier, Mary Ann Hennessey

1. La réunion est ouverte par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING

A cette réunion la Commission permanente votera par Kudo pour tester ce système qui sera utilisé pour le vote aux réunions plénières.

2. Richard Pirolt est nommé rapporteur de la réunion

3. L'ordre du jour est adopté

4. Rapport de la réunion du 14 octobre 2020 (CONF/SC(2020)SYN6)

Discussion : Le rapport de la réunion d'octobre n'avait pas été adopté lors de la réunion de novembre car certains membres de la Commission permanente étaient en désaccord avec le contenu et ont demandé que certaines parties soient reformulées. Les membres de la Commission permanente concernés ont été invités à envoyer leurs propositions de modification en vue de l'adoption du rapport en décembre.

Le rapport de la réunion du 14 octobre 2020 est adopté : 10 voix pour, 5 contre.

5. Rapport de la réunion du 16 novembre 2020 (CONF/SC(2020)SYN7)

Discussion:

- Explication des résultats du vote (nombre total de personnes présentes avec procuration).
- Un membre s'interroge sur la qualité de la traduction en français et estime qu'elle devait être améliorée.
- Il est rappelé qu'un rapport reflète la substance du débat et que les arguments doivent être anonymes pour avoir un effet neutre.

Le rapport de la réunion du 16 novembre 2020 est adopté : 10 voix pour, 5 contre.

Un membre de la Commission permanente a déclaré qu'il n'avait pas pu voter et que son bouton de vote était inactif. Cependant, après vérification auprès du technicien, le Secrétariat a confirmé que ledit membre avait voté et que son vote avait été enregistré.

6. Préparation des réunions plénières de la deuxième partie de la session d'automne (15-16 décembre 2020)

En ce qui concerne la présentation des propositions d'amendement, les intervenant.e.s ont été informé.e.s du temps de parole alloué à chacun.e d'entre eux/elles. Conformément à la décision prise par la Commission permanente en novembre, le temps de parole est de 2 minutes pour l'OING proposant la proposition d'amendement et de 2 minutes pour la présentation de l'avis de la Commission permanente. Ce dernier sera présenté par 3 vice-président.e.s de la Conférence des OING. Le vote sur les propositions damendement aura lieu le mardi 15 décembre et sera ouvert au point 5 de l'ordre du jour et restera ouvert jusqu'au point 7 de ce même ordre du jour. Le résultat du vote sur les propositions d'amendement sera présenté le même jour.

Le vote sur le projet modifié de Règlement aura lieu le mercredi 16 décembre 2020. Le résultat sera présenté directement après le vote.

Cinq membres de la Commission permanente ont adressé une lettre à la Présidente le 13 décembre et la même lettre aux membres de la Commission permanente le 14 décembre avant la réunion. Ils ont formulé leurs préoccupations et demandé une réponse officielle au cours de la réunion concernant les points suivants :

- L'ordre du jour de la réunion plénière de la Conférence des OING des 15 et 16 décembre 2020 devrait être établi par le Bureau de la Conférence des OING : que peut en dire la Présidente ?
- L'invitation à la session envoyée aux OING : la lettre indiquait que le délai nécessaire n'avait pas été respecté par le Secrétariat .
- Les conditions d'exercice du droit de vote n'ont pas été précisées.
- Les auteurs de la lettre invoquaient une irrégularité par le Secrétariat dans l'enregistrement des votants et demandaient une copie du formulaire d'inscription de plusieurs OING et la preuve de leur inscription numérique afin de vérifier la validité de la date d'inscription.
- Les mesures de protection des données pendant le vote sont remises en question.
- Les auteurs de la lettre affirmaient également que le Comité de vérification et de litige ne pouvait plus exercer un contrôle impartial des élections.
- Les auteurs de la lettre demandaient à la Présidente « vous vous êtes exprimée publiquement sur les limites des rencontres en visio-conférence et non en présentielles, or, vous ne reportez pas cette réunion plénière sur la refonte totale du règlement quel que soit le nom que vous lui donnez à une réunion plénière à Strasbourg".

Les réponses suivantes sont apportées à ces points :

- La réunion du Bureau a eu lieu le 8 décembre de 9h30 à 13h00. Les ordres du jour de la plénière ont été votés et adoptés. L'une des auteurs de la lettre était présente à cette réunion et a participé au vote en s'abstenant.
- L'invitation à la session d'automne a été envoyée par la Cheffe de la Division de l'innovation démocratique le 30 septembre 2020. Après avoir vérifié que le vote par un outil numérique viable ne serait pas possible en octobre, il a été décidé d'ajouter deux jours supplémentaires à la session en décembre, afin que la Conférence puisse voter sur le projet de règlement dans de bonnes conditions. La date a été choisie en fonction de la disponibilité de la salle Kudo. L'annonce de ces 2 jours supplémentaires a été faite par la Présidente en septembre et en octobre. Le vote sur le projet de règlement lors de la session d'automne a été décidé dès le mois de mai par la Commission permanente (à l'unanimité).
- Les conditions pour l'exercice du droit de vote ont été précisées dans la communication faite par le Secrétariat. Il n'y avait pas de formulaire de procuration spécifique lors de la session plénière. Chaque personne votante avait un accès personnel et pouvait le remettre à une autre personne de son choix et sous sa propre responsabilité.

- Le premier appel à l'inscription des personnes votantes a été envoyé par le Secrétariat le 19 novembre avec des instructions transparentes concernant toute la procédure. Dès le début, il était clairement indiqué dans ces instructions qu'un processus de vérification était prévu jusqu'au 9 décembre.
- Le Secrétariat a confirmé que la politique de protection des données du Conseil de l'Europe était pleinement respectée et que le Secrétariat suivait en outre les règles de l'APCE concernant les pratiques de vote Kudo.
- Les auteurs de la lettre n'ont pas le droit de statuer sur les capacités du CVL ; c'est uniquement l'assemblée plénière de la Conférence qui a ce droit. Les allégations faites dans la lettre au sujet de ce Comité de vérification et de litige doivent être révoquées par les auteurs.
- La Présidente suppose que les auteurs de la lettre faisaient référence à sa récente conversation publique lors du webinaire organisé par la Communauté des démocraties (Community of Democracies). Elle précise que cette conversation portait sur le contexte de la participation civile aux processus décisionnels en Estonie à la suite de la visite de la Conférence des OING. Elle exprime sa déception que sa proposition ait été sortie de son contexte. Cette conversation n'avait rien à voir avec la visio-conférence.

Autres préparatifs :

Le « chat » restera ouvert et sera enregistré. La réunion sera également enregistrée. La Présidente rappellera à tous les participant.e.s de respecter le Code de conduite et la Charte de communication lors du chat et de la discussion en ligne.

7. Dates des sessions en 2021 de la Conférence des OING

Comme la situation en lien avec la pandémie reste incertaine, la Conférence doit être prête à la fois pour une réunion physique et pour une réunion virtuelle. Les dates proposées sont les suivantes : du 26 au 30 avril pour la session de printemps (élections) et du 29 septembre au 1er octobre pour la session d'automne

Vote : adopté à l'unanimité

8. Analyse transversale de la contribution de la Conférence des OING aux comités directeurs, comités des parties, méthodologie des groupes de rédaction

Le questionnaire présenté a été élaboré en 12 questions par Christoph Spreng et Richard Pirolt. L'objectif est d'essayer et d'améliorer la coopération avec les comités directeurs et d'améliorer le flux d'information vers la Conférence.

9. Date de la prochaine réunion : 11 janvier 2021, 9h30 – 13h00

La Présidente consultera le Secrétariat pour savoir si Kudo sera disponible.

10. Autres questions

Anne Nègre propose un webinaire sur "Les femmes et le handicap" comme événement supplémentaire en janvier ou février - vote : admis à l'unanimité.

Anne Kraus: En ce qui concerne les OING qui demandent le statut participatif, la Résolution (2016)3 exige qu'une OING ait des relations de travail avec le CdE - qu'entend-on par "relations de travail"? Mary Ann Hennessey explique que le statut participatif est la reconnaissance d'une relation qui existe déjà entre une OING et le CdE. Actuellement, les OING doivent trouver leur propre façon d'avoir des relations de travail. Cependant, suite aux décisions d'Helsinki, le CdE veut améliorer cette situation - un portail en ligne facile à utiliser pour les ONG sera mis en place en 2021, ainsi qu'un manuel pour les ONG.